Image not found or type unknown

Vice caché sur une voiture

Par **s3cr3ts**, le **09/04/2012** à **19:24**

Bonjour à tous,

Tout d'abord j'espère vraiment que quelqu'un pourra m'aider parce que je suis un peu perdue.
Je m'explique : Le 18 Février dernier, j'ai acheté un véhicule (Renault clio 2 Extreme 1.5 DCI) dans un garage a une centaine de kilomètres de chez moi (4490 euros pour 168400 kms). En partant du garage avec ma nouvelle voiture, le voyant de préchauffage s'est allumé et la voiture a perdu de la puissance(nous étions environ à 10 min du garage. Nous sommes donc retourné au garage en disant qu'il y avait un problème (le jour même). Le vendeur jette un oeil et nous dit que comme la voiture appartenait a une personne agée avant, elle était surement encrassée et qu'il fallait un peu la décrasser et que tout irait bien.
Nous avons donc fait ce qu'il nous a dit (a savoir que le vendeur était accompagné de son mécano). Plus de problème. Puis trois semaines apres environ, je prend l'autoroute et la rebelotte ... du coup j'appelle la garantie (1 an) de ma voiture qui me dit qu'il faut l'emmener au garage etc ...
J'emmène la voiture au garage et le diagnostic tombe : le turbo à lâché. J'appelle la société qui garanti ma voiture et ils me demandent de l'emmener dans un autre garage, car selon eux, il est impossible que ce soit le turbo (elle ne fume pas et ne fait aucun bruit). J'emmène donc la voiture dans un autre garage qui me dit exactement la même chose, c'est le turbo.
MA question est assez simple, qu'est ce que je peux faire pour que au moins on me répare le turbo sans que je ne le paye puisque j'ai acheté la voiture comme ça. Je suis assez désemparée, j'ai 23 ans et c'est ma première voiture.
J'attends vos réponses. Merci

Par **razor2**, le **10/04/2012** à **14:06**

Bonjour, la garantie souscrite couvre t'elle cette avarie?
Si oui, ben pas de souci, ils réparent à leur frais le turbo (enfin ils le changent plutôt), sinon, votre vendeur professionnel est responsable de la garantie légale de conformité et de la garantie légale contre les vices cachés. Si peu de temps après la vente, il DEVRA prender en charge à ses frais les réparations.
Tenez nous au courant.

Par **s3cr3ts**, le **10/04/2012** à **21:19**

J'ai eu quelques nouvelles aujourd'hui.

J'ai contacté la garantie de ma voiture qui me demande d'emmener la semaine prochaine ma voiture dans un garage qu'elle a choisi (garage qui au passage a une réputation d'escroc, bref passons...) afin que le garagiste démonte le turbo et leur envoi afin qu'ils le réparent.
Ce dont j'ai peur, c'est que je ne pense pas que ce soit réparable, et dans ce cas je ne sais pas si ils l'échangeront contre un neuf. Cette pratique me parait tout de même assez bizarre.

Je vous tiens au courant dès que j'ai du nouveau, en tout cas, merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés